



Les Conseil régionaux sont depuis 1986 des collectivités locales de plein exercice dont les membres sont élus au suffrage universel. Ils planifient le développement et l'aménagement du territoire et partagent des compétences avec l'État, notamment en matière d'urbanisme, d'enseignement (financement des travaux de construction et réhabilitation des lycées) de logement, de transports (cofinancement des travaux de construction des infrastructures de transport et de protection des riverains).

En savoir plus : www.arf.asso.fr (site de l'Association des régions de France)
